

**Bienvenue à notre matinée
ICAR**

ICAR – késako ???

I
nventaire

C
entralisé des

A
dresses et des

R
ues en Wallonie

Origine d'ICAR...

Pour répondre à la directive européenne INSPIRE, visant à améliorer la diffusion des données géographiques détenues par les services publics, un accord de coopération sur le traitement des données d'adresse a été signé par l'Etat fédéral et les Région.

De cet accord est né ICAR...

ICAR poursuit des objectifs multiples :

- ⇒ créer et maintenir une source authentique des données d'adresse,
- ⇒ unifier et standardiser les données d'adresses sur base de modèles pré-établis,
- ⇒ assurer la disponibilité des informations pour les utilisateurs de données,
- ⇒ permettre la géolocalisation de chaque rue ou chaque adresse.

Implication pour les communes :

La Région wallonne impose aux communes et à toutes les administrations publiques belges, d'utiliser les registres régionaux pour les données d'adresses (ICAR) pour le **1er janvier 2018**.

DONC, pour le **31 décembre 2017** au plus tard, les communes doivent avoir procédé à :

- un travail préalable de vérification sur le terrain de TOUTES les adresses ;

&

- la validation informatique de toutes les habitations du territoire.

Nous avons besoin de vous !

Nous avons donc fait appel à vous pour procéder au travail de vérification des adresses :

- - par **équipe** de 2 (en voiture ou à pied selon le circuit);
- - suivant le **circuit** qui vous sera remis.

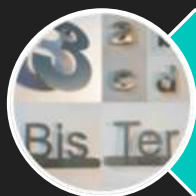
Ce qui vous est demandé :



1 => Vérifier/valider l'implantation des habitations sur le plan.



2 => Vérifier la présence d'une plaquette de numérotage.



3 => Vérifier si les index sont corrects.



4 => Vérifier si l'immeuble est vide.



1. Vérifier/valider l'implantation des habitations sur le plan.

- Si l'habitation est présente à l'endroit indiqué sur le plan :

➔ valider avec un **v** sur le plan

- Si l'habitation n'est pas présente sur le plan :

➔ - La dessiner (un carré suffira !)
- Indiquer de quel type de bâtiment il s'agit (maison, immeuble à appartement, immeuble commercial,...)

- Si le bâtiment est présent sur le plan mais ne porte pas de numéro **ET** n'est pas un immeuble destiné à l'habitation :



indiquer le type de bâtiment dont il s'agit (ex :
salle des fêtes, école, bâtiment commercial,...



2. Vérifier la présence d'une plaquette de numérotage.

Au-delà de l'aspect légal que revêt cette obligation de numérotage, il est avant tout question de **sécurité**. En effet, pour éviter que les services de secours ne perdent des minutes précieuses à la recherche de la bonne adresse, le numéro de maison doit être **indiqué et visible aisément de la voie publique**.

DONC, si aucun numéro n'est affiché sur la maison :

⇒ Déposer un **courrier toute-boîte** dans la boîte aux lettres

&

⇒ Indiquer sur la **liste** annexée au plan que vous avez déposé un courrier



3. Vérifier si les index sont corrects.

3.1. Vérification des index

- => si le numéro est suivi d'une lettre, ex. 4/A => il doit y avoir 2 entrées séparées;
- => si le numéro est suivi d'un chiffre, ex. 4/1 => il doit n'y avoir qu'une seule entrée.



Si ce n'est pas le cas, vous devez l'indiquer sur le plan.

3.2. Vérification du nombre de boîtes aux lettres



S'il s'agit d'un immeuble à appartements, indiquer le nombre de boîtes aux lettres.



4. Vérifier si l'immeuble est vide.

2 cas possibles :

- ⇒ Des personnes sont **renseignées à l'adresse** alors que vous constatez de manière évidente qu'il n'y a plus personne dans la maison => indiquez-le sur le plan;
- ⇒ Il y a une mention « **vide ?** » sur le plan et vous constatez de manière évidente que des personnes y résident => indiquez-le sur le plan.

Exemple :



Recommandations complémentaires :

- Notez un maximum d'informations sur le plan;
- Barrez les annotations ~~rouges~~ figurant sur le plan dès que vous les avez vérifiées;
- En cas de doute, n'hésitez pas à me contacter au 0476/21.69.10.

Derniers conseils avant de vous mettre en route :

- Lisez vos circuits avant de démarrer et n'hésitez pas à poser toutes vos questions;
- Vérifier que vous avez un **bic vert**;
- Actionnez le **gyrophare orange** afin de prévenir les véhicules qui vous suivent de vos arrêts fréquents (particulièrement sur les grands axes),

SURTOUT ...

A VOUS TOUTES ET TOUS :

